

## COMMUNE DE STEIGE

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SELESTAT

### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers élus  
15

Date de convocation : 16 janvier 2020

**Séance du 23 janvier 2020**

Sous la présidence de Roland MANGIN, Maire

Conseillers en fonction  
15

Membres présents : Mmes et Mrs les conseillers à l'exception de Loïc DUPARCQ, Antoine GOFFINET, Reine-Thérèse HOUTMANN et Clarisse MOURLAM, absents excusés

Conseillers présents :  
11

Copie intégrale des délibérations prises  
En présence de Jérôme VINCENT, agent technique de l'ONF

#### **1) Prévisions des coupes et travaux en forêt communale 2020**

Suite aux explications de Jérôme VINCENT et du maire, le conseil municipal approuve à **l'unanimité** les travaux d'exploitation, l'état de prévision des coupes et les différents travaux d'infrastructures, de plantation et d'entretien.

Le total des bois exploités s'élèvera à 612 m<sup>3</sup>, pour une recette totale brute de 33 120 € HT.

Les dépenses d'exploitation s'élèveront à :

- Abattage et façonnage : 12 230 € HT
- Débardage : 6 560 € HT  
soit 18 790 € HT
  
- Honoraires ONF (assistance technique) : 2 600 € HT
- Travaux de maintenance : 1 480 € HT
- Travaux de plantation : 2 070 € HT
- Travaux sylvicoles : 2 700 € HT
- Travaux de protection contre les dégâts de gibiers : 2 370 € HT

Total dépenses : 30 010 € HT

Compte tenu de la situation, ces données pourront être modifiées au cours de l'exercice.

En concertation avec l'agent technique de l'ONF, la commune établira un plan prioritaire d'abattage d'arbres secs notamment en bord des grands axes et de routes.

#### **2) Anniversaire de la Libération de Steige**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 186 € à l'Amicale des Véhicules Etoilés, pour participer aux frais de l'apéritif qui a suivi la cérémonie du 75ème anniversaire de la Libération de Steige.

### 3) Subvention classe de mer

Le maire présente une demande de subvention pour participer au financement d'une classe de mer, au profit des 3 classes élémentaires du RPI, du 24 au 29 mai 2020. Elle concerne la participation de 29 enfants de Steige : le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 10 € par jour et par enfant.

### 4) Divers

Différents points ont été abordés :

Suite à des questions posées sur l'éclairage public et des bâtiments :

- concernant l'entretien des lampadaires, le point sera fait avec l'électricien sur les difficultés rencontrées et les solutions possibles,
- concernant l'illumination des bâtiments publics, la municipalité a pris la décision, dans le cadre des mesures d'économies d'énergie et de la réduction demandée aux communes, de diminuer la pollution lumineuse, de ne plus allumer les projecteurs vers l'église, la mairie et la chapelle, grands consommateurs d'énergie.

Convention AGF : il est précisé que la convention avec l'AGF, comme décidé lors de la dernière réunion du conseil municipal, sera à nouveau abordée au mois de juin pour une mise en application à la rentrée de septembre.

Borne biodéchets : Une information avait été donnée dans la dernière feuille d'information (point 3 de la feuille d'information du mois de décembre 2019) précisant bien que, suite à l'installation des bornes biodéchets, le nombre de levées de la poubelle grise était réduit à 36 par an. Il est précisé aussi que lorsque les administrés viennent chercher à la mairie le bio seau, il leur est donné en même temps un guide des éco gestes et un autocollant précisant les déchets autorisés et interdits, à déposer dans la borne biodéchets.

La borne biodéchets à l'entrée de la zone de loisirs sera déplacée, en concertation avec le SMICTOM.

Le maire informe le conseil municipal que le préfet a envoyé un courrier aux locataires de chasse pour leur demander d'intensifier la lutte contre les sangliers. Depuis la fin de l'automne jusqu'à ce jour, plus de 140 sangliers ont été abattus sur notre ban communal.

Entretien des chemins : il faudra entreprendre (selon les possibilités financières de la commune) des réfections partielles des chemins du Haut Chênot et chemin derrière l'ancienne piscine.

Dates à retenir :

Commission des finances le jeudi 13 février à 19 heures,  
Conseil municipal le mercredi 19 février à 20 heures.

Lu, approuvé et signé. Suivent les signatures de tous les conseillers présents.  
Pour copie conforme faite à Steige, le 28 janvier 2020.

Le Maire  
Roland MANGIN

